

L'année scolaire comprend 200 jours d'enseignement, moins les jours retenus pour les réunions des enseignants. Les enfants de 7 à 15 ans sont tenus de fréquenter l'école. Les examens de 12e année sont préparés et corrigés par la Commission d'examen des Provinces atlantiques (Atlantic Provinces Examining Board).

Toute personne désireuse d'obtenir un brevet d'instituteur doit être âgée d'au moins dix-sept ans et avoir suivi un cours de formation professionnelle à une université accréditée ou à une école normale des Provinces atlantiques.

Nouvelle-Écosse

Population: 756,039 (1966)

Inscriptions aux écoles: 206,203

Inscriptions à l'université: 9,457 (à plein temps)

Régime des classes: une année préscolaire et de la 1ère à la 12e année. Le diplôme d'immatriculation "junior" est accordé après la 11e année du cours général et celui de l'immatriculation "senior" après la 12e année: tous deux donnent accès à l'université. Il existe sept institutions qui confèrent des grades et plusieurs écoles professionnelles.

Pour fins d'enseignement, il existe 66 arrondissements municipaux, 24 districts ruraux (ou non urbains), 39 petites villes et trois grandes villes. Aux fins de l'inspection, la province est divisée en 15 régions, et chaque région est confiée à un inspecteur des écoles.

Les enfants sont tenus de fréquenter l'école de 6 à 16 ans, et l'année scolaire compte 195 jours d'enseignement. Les examens des 11e et 12e années sont préparés par la Commission d'examen des Provinces atlantiques, mais les autorités locales peuvent préparer leurs propres examens dans certaines matières.

Ceux qui se destinent à l'enseignement doivent suivre un cours de deux ans à l'École normale de Nouvelle-Écosse ou à une université accréditée. A la fin du cours, ils reçoivent leur diplôme du ministère provincial de l'Éducation.

Nouveau-Brunswick

Population: 616,788 (1966)

Inscriptions aux écoles: 168,154

Inscriptions à l'université: 6,371 (à plein temps)

Régime des classes: de la 1re à la 12e année. La réussite aux examens de la 12e année du cours général permet à l'étudiant de s'inscrire à l'université où, après avoir complété les quatre années du cours, il pourra obtenir un premier grade. Il existe quatre institutions qui confèrent des grades, et l'une d'entre elles utilise le français comme langue d'enseignement.

Les lois votées en juin 1966 ont profondément transformé le mode d'administration du système d'enseignement au Nouveau-Brunswick. La province